

INFORMATIONS GENERALES

Renseignements et pré-inscriptions

au *Secrétariat Administratif du GIFE*

BP 9 - 35440 MONTREUIL SUR ILLE - Tél : 02 23 22 55 36 - Fax : 09 71 70 11 65

E-mail : gife.secretariat@wanadoo.fr ou scollin.gife@gmail.com / Site Internet : <https://www.gife.fr>

Modalités d'inscription

Les formations du Gife, Association Loi 1901, sont destinées aux Infirmiers Diplômés d'Etat, Cadres de Santé exerçant en endoscopie. Seuls les professionnels nous ayant communiqué leur n° ADELI, date de naissance, n° diplôme d'état d'infirmier, et exerçant à ce titre seront admis (*BO du 15/09/98 BOI (4H-5.98)*).

- Toute inscription à une formation du GIFE entraîne l'adhésion pour l'année civile en cours.
- Inscription uniquement en ligne sur le site internet du GIFE : <https://www.gife.fr>
- Formation ouverte à 50 infirmier(e)s par session.

Une permanence téléphonique du secrétariat est assurée de 14h à 18h lundi-mardi-jeudi-vendredi pour répondre à vos questions.

Pré-requis pour l'accès à la formation à distance

Chaque inscrit devra se munir d'un ordinateur ou smartphone, avec une connexion internet, sans partage de connexion wifi de préférence pour une meilleure qualité de réception de l'image et du son.

Des codes d'accès permettant à chacun de se connecter à notre formation à distance lui seront communiqués, la semaine précédant la formation, à condition que le dossier administratif soit complet, c'est à dire :

- attestation de prise en charge et convention de formation complétées et signées, si financement par l'employeur,
- acompte de 30% versé, convention individuelle de formation signée, si financement par le stagiaire.

Coût de la formation à distance

Inscription à la formation : **450 €** + Adhésion annuelle 2022 : **10 €**

Règlement :

- Sous convention de formation continue (facture émise à l'issue de la formation), *ou*
- En ligne, avec carte bancaire, sur site internet sécurisé, *ou*
- Chèque à libeller à l'ordre du GIFE

Certificat de réalisation de l'action

- Le certificat de réalisation sera téléchargeable sur le site internet du GIFE, à l'issue de la formation. Pour ce faire, les données de connexion et résultats des pré et post-tests seront collectés et serviront d'éléments de preuve. Une copie sera envoyée à l'employeur.
- **La durée de connexion effective** de chaque stagiaire **sera précisée** sur son certificat de réalisation.
- Le participant a le devoir de prévenir la Présidente ou le secrétariat de toute absence ou non-respect des horaires, **qui seront notifiés sur le certificat de réalisation**.

Accessibilité Handicap

Les formations du GIFE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à vous rapprocher de Séverine COLLIN (scollin.gife@gmail.com 07.82.04.27.97), notre référent handicap, si vous avez des besoins spécifiques pour suivre cette formation.

Dates de la formation à distance

SESSION 1 : Ouverture : 10 janvier 2022 / Clôture : 1^{er} avril 2022

Comprenant 1 rendez-vous en direct avec les formateurs : Jeudi 31 mars 2022 de 17h à 18h30

SESSION 2 : Ouverture : 4 avril 2022 / Clôture : 24 juin 2022

Comprenant 1 rendez-vous en direct avec les formateurs : Jeudi 23 juin 2022 de 17h à 18h30

SESSION 3 : Ouverture : 12 septembre 2022 / Clôture : 2 décembre 2022

Comprenant 1 rendez-vous en direct avec les formateurs : Jeudi 1^{er} décembre 2022 de 17h à 18h30

Siège social : Cabinet CABEX JF Meheust E.C. – Bât A – 2H rue Croix Lormel - BP 50116 - 22191 PLERIN CEDEX
Association Loi 1901 enregistrée sous le n°53 22 07808 22, auprès du Préfet de la région de Bretagne
N° Siret 378 001 218 000 56 - Code NAF 8559A - N° enregistrement ODPC : 4808

FORMATION A DISTANCE DPC

Formation initiale
des infirmiers en endoscopie
responsables du traitement
des endoscopes souples
thermosensibles à canaux,
intégrée dans le parcours
de formation et l'habilitation
de ces personnels



Groupement Infirmier
pour la
Formation en Endoscopie



PROGRAMME

Formation initiale des infirmiers en endoscopie responsables du traitement des endoscopes souples thermosensibles à canaux, intégrée dans le parcours de formation et l'habilitation de ces personnels

Type d'action DPC

Action de formation continue en format non présentiel d'une durée totale de **10 heures**, réalisable dans un délai de 3 mois maximum.

Modalités

Le participant dispose de 3 mois pour réaliser l'intégralité du parcours de formation.

Lorsque son dossier d'inscription est validé, il reçoit par mail ses codes de connexion à notre plateforme d'enseignement à distance.

A partir de la date d'ouverture de la session, le participant peut se connecter sur la plateforme et découvrir la présentation de la formation, les explications nécessaires sur son déroulé et la date du rendez-vous en direct avec les formateurs dans une classe virtuelle, ainsi que les objectifs pédagogiques à atteindre.

La formation est composée de 6 séquences ; le participant doit accomplir chaque séquence dans l'ordre chronologique, la validation du suivi d'une séquence permettant d'accéder à la suivante.

Contexte de l'action de formation DPC

Le risque infectieux en endoscopie reste une priorité en matière de prévention des infections associées aux actes invasifs.

Le guide technique annexé à l'instruction DGOS/PF2/DGS/VSS/2016/220 du 4 juillet 2016 propose de mettre à disposition des professionnels un document unique regroupant l'ensemble des éléments d'assurance qualité en hygiène pour la gestion des endoscopes thermosensibles.

Parmi les 18 fiches qui composent ce guide, la fiche 16 concerne la formation des personnels et prévoit, après une formation spécifique, puis sur une base régulière, une évaluation attestée des compétences.

L'endoscopie est une activité à risque notamment infectieux. Comme le souligne la Haute Autorité de Santé (HAS) dans ses documents relatifs à la certification des établissements, indépendamment "du lieu de réalisation (centralisé ou non), de l'objectif (diagnostic et/ou interventionnel) et de la spécialité concernée. Une démarche globale, collective, organisée et suivie de gestion de la qualité et des risques en endoscopie est à mettre en place afin de garantir la sécurité des patients".

Un "référé endoscopie" est identifié : sa mission est de coordonner la démarche qualité en endoscopie.

"Le traitement et le stockage du matériel doivent être pris en charge par un personnel formé et dédié sous la vigilance de l'IDE.

Le personnel chargé de la désinfection des endoscopes doit recevoir une formation spécifique sur les procédés de nettoyage et désinfection du matériel ainsi qu'une information sur les risques liés à la manipulation des différents produits utilisés. Cette formation pratique doit être assortie de procédures écrites propres aux modèles d'endoscope et aux modèles d'unités de traitement automatisé d'endoscopes utilisés dans leur secteur".

Programme de formation

- Test de connaissances en entrée de formation
- Séquence 1 (3h) : Réglementation sur le traitement des endoscopes : lecture de textes réglementaires, vidéo sur le thème des principaux apports des instructions du 4 juillet 2016 et du 2 août 2018, quizz.
- Séquence 2 (1h30) : « Anatomie » des endoscopes et des colonnes vidéo-endoscopiques : 3 vidéos sur l'architecture des endoscopes, schémas à compléter.
- Séquence 3 (1h30) : Risque infectieux en endoscopie : 2 vidéos sur les thèmes de l'épidémiologie, définitions et réglementation, bonnes pratiques et mesures pour les ATNC, Clostridium, bactéries multi résistantes, mycobactéries, Covid et autres organismes, étude de cas cliniques.
- Séquence 4 (1h30) : Traitement manuel, semi-automatisé et automatisé des endoscopes : 2 vidéos à consulter sur le traitement des endoscopes, chambre des erreurs virtuelle.
- Séquence 5 (1h) : Utilisation des EPI et gestion des produits de désinfection : vidéo sur les risques microbiologiques et chimiques, illustrations à compléter.
- Séquence 6 (1h30) : Webinaire en direct : séance de questions/réponses entre les participants et les formateurs
- Test de connaissances acquises en sortie de formation

Compétences visées/Objectifs pédagogiques

- Evaluer ses pratiques pour la prise en charge des endoscopes au regard des recommandations contenues dans les dix-huit fiches de l'instruction n° DGOS/PF2/DGS/VSS1/2016/220 du 4 juillet 2016.
- Expliquer et appliquer les procédures en tenant compte des précisions apportées par la FAQ n°1 relative à l'instruction du 4 juillet 2016 et la FAQ n°2 relative à l'instruction n° DGOS/PF2/DGS/VSS1/PP3/2018/195 du 2 août 2018.
- Décrire l'architecture interne et externe des endoscopes souples thermosensibles et le fonctionnement des colonnes de vidéo-endoscopie.
- Décrire le risque infectieux lié à l'endoscopie et identifier les principaux microorganismes responsables d'infection en endoscopie.
- Distinguer les différents niveaux de criticité des endoscopes et appliquer le niveau de désinfection attendu.
- Décrire les différentes étapes des procédures de nettoyage et désinfection d'un endoscope, en traitement manuel, semi-automatisé ou automatisé, conforme aux normes exigées par cette dernière instruction et aux règles de bonne pratique.
- Maîtriser l'utilisation des produits désinfectants et détergents et des éléments de protection individuels.
- Utiliser une traçabilité permettant de retrouver tous les éléments relatifs aux actes et à l'entretien des endoscopes et des équipements, conserver ces traçabilités selon les normes réglementaires.
- Décrire les différents moyens de stockage conformes des endoscopes.